

Association WRAC H AU NEPAL
Adresse Mairie de Landéda, 61, Ti Korn, 29870, LANDEDA

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, du 26 avril 2015

Le 26 avril 2015 à 18h, les fondateurs de l'association WRAC H AU NEPAL se sont réunis en assemblée générale constitutive au 116 Chemin de Bellevue, Aber-Wrac h, LANDEDA.

Sont présents :

Monique BESCOND, de nationalité française, Le Vihl, 29870 LANDEDA
Jacqueline CALVEZ, de nationalité française, 2 lieu-dit Mezglaz 29870 LANDEDA
Florence DAIGNEAU, de nationalité française, 2 lieu-dit Mezglaz 29870 LANDEDA
Guy DELAUNAY, de nationalité française, 91 lieu-dit Kroaz Uhella 29870 LANDEDA
Alain GOURRET, de nationalité française, 25 route de Brenduff 29830 SAINT PABU
Andrée GOURRET, de nationalité française, 25 route de Brenduff 29830 SAINT PABU
Claude JOSEPH, de nationalité française, 35 rue Edmond Rostand 29200 BREST
Christian LE BORGNE, de nationalité française, 5 lieu-dit Pen Ar Menez 29260 PLOUIDER
Jocelyne LE BORGNE, de nationalité française, 5 lieu-dit Pen Ar Menez 29260 PLOUIDER
Christine LECUMBERRY, de nationalité française, 91 lieu-dit Kroaz Uhella 29870 LANDEDA
Chantal MENUT, de nationalité française, 116 Chemin de Bellevue Aber-Wrac h 29870 LANDEDA.
Gilles MENUT, de nationalité française, 116 Chemin de Bellevue Aber-Wrac h 29870 LANDEDA

L'assemblée générale désigne Guy DELAUNAY en qualité de président de séance et Alain GOURRET en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Points abordés lors du débat :

- Premières mesures à prendre pour venir en aide aux victimes des séismes connues des membres de l'assemblée.
- Moyens de communication.
- Propositions d'événements à organiser : présentation de l'association, repas et collecte de fonds auprès, annonce sur le BIM etc.
- Edition de documents, imprimés ou multimédia.

Le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée constitutive, après avoir pris connaissance des candidatures présentées, décide de nommer en qualité de membres du conseil d'administration de l'association :

Monique BESCOND, de nationalité française, Le Vihl, 29870 LANDEDA, retraitée
Jacqueline CALVEZ, de nationalité française, 2 lieu-dit Mezglaz 29870 LANDEDA, adjoint de magasin distribution
Florence DAIGNEAU, de nationalité française, « 36 lieu-dit Mezglaz 29870 LANDEDA, chirurgien dentiste

Guy DELAUNAY, de nationalité française, 91 lieu-dit Kroaz Uhella 29870 LANDEDA, retraité
Alain GOURRET, de nationalité française, 25 route de Brenduff 29830 SAINT PABU, retraité
Andrée GOURRET, de nationalité française, 25 route de Brenduff 29830 SAINT PABU, cadre socio-éducatif

Claude JOSEPH, de nationalité française, 35 rue Edmond Rostand 29200 BREST, retraité
Monique KARP, de nationalité française, 1 chemin de Torreyun 29460 DIRINON, retraitée
Christian LE BORGNE, de nationalité française, 5 lieu-dit Pen Ar Menez 29260 PLOUIDER, retraité
Jocelyne LE BORGNE, de nationalité française, 5 lieu-dit Pen Ar Menez 29260 PLOUIDER, cadre socio-éducatif

Christine LECUMBERRY, de nationalité française, 91 lieu-dit Kroaz Uhella 29870 LANDEDA, sans profession

Chantal MENUT, de nationalité française, 116 Chemin de Bellevue Aber-Wrac h 29870 LANDEDA, retraitée

Gilles MENUT, de nationalité française, 116 Chemin de Bellevue Aber-Wrac h 29870 LANDEDA, agent général d'assurances

3ème délibération : L'assemblée générale constitutive, après avoir pris connaissance des candidatures présentées, désigne en qualité de premiers membres du bureau :

Guy DELAUNAY Français 91 lieu-dit Kroaz Uhella 29870 LANDEDA président
Alain GOURRET Français 25 route de Brenduff 29830 SAINT PABU Retraité secrétaire
Gilles MENUT Français 116 Chemin de Bellevue, Aber-Wrac h 29870 LANDEDA trésorier

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au mois de décembre de l'année en cours.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

4^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive attribue les pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration :

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à M. Alain GOURRET aux fins d'effectuer les démarches nécessaires de constitution de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Signatures

Guy DELAUNAY, président
Le 26 avril 2015

Alain GOURRET, secrétaire

Le 26 avril 2015

